



Fondation nationale suisse pour le don et
la transplantation d'organes

Don d'organes et transplantation

Berne | 2025

info@swisstransplant.org



**Aline,
transplantée du coeur**



Objectifs de la présentation

1. Fondation Swisstransplant
2. Lois sur la transplantation
3. Faits et chiffres
4. Procédure du don d'organes
5. Questions



01

Swisstransplant
Structure et organisation

Swisstransplant

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes



1985

Création de la fondation à Genève
• à Berne

2007

Mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en tant que service national des attributions

- Attribution des organes aux receveurs conformément à la loi
- Gestion de la liste d'attente

2009

Attribution des prestations par la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé)

- Coordination et développement du don d'organes au niveau national

Dédommagements dans le processus du don d'organes/financement du personnel hospitalier (H+/SVK)

Don d'organes

Réseaux de don d'organes

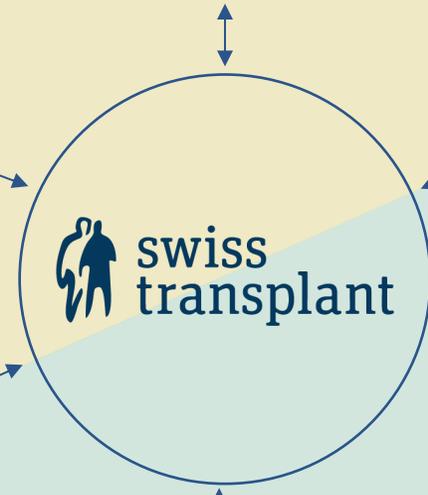


Collaboration internationale

- **FOEDUS** – Europ. Organ Exchange Organization; regroupement de pays européens visant à promouvoir l'échange transfrontalier d'organes
- **CD-P-TO** – Europ. Committee on Organ, Tissues and Cell Transplantation



Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità



SVK | FSA

DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Association Suisse des Transplantés
Schweizerischer Transplantierten Verein
Associazione Svizzera dei Trapiantati

Transplantation

Centres de transplantation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG

5 Réseaux de don d'organes

Mandat de Swisstransplant par la CDS

- Regroupement régional d'hôpitaux
- Formation et perfectionnement du personnel spécialisé
- Mise en œuvre de directives légales
- Mise en œuvre de processus standardisés
- **Utilisation de synergies dans toute la Suisse**



PLDO – 17 hôpitaux

Programme Latin du Don d'Organes

Responsable de réseau

PD Dr Raphaël Giraud

Cantons : FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS

Hôpitaux de prélèvement

- Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR) (hôpital de Sion)
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
- Ente Ospedaliero Cantonale (EOC) (site de Lugano)
- Hôpital cantonal HFR de Fribourg
- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) (site de Pourtalès)



DCA – 23 hôpitaux

Donor Care Association

Responsable de réseau

PD Dr Matthias Hilty

Cantons : GL, GR, SH, SZ, TG, ZG, ZH

Hôpitaux de prélèvement

- Hôpital cantonal des Grisons (KSGR) (médecine pour enfants et jeunes comprise)
- Hôpital cantonal de Winterthur (KSW)
- Hôpital universitaire de Zurich (USZ)



CHM – 20 hôpitaux

Réseaux de don d'organes Suisse Centre

Responsable de réseau

Dr Sabine Camenisch

Cantons : AG, BE, BL, BS, SO, VS

Hôpitaux de prélèvement

- Hôpital cantonal d'Aarau (KSA)
- Hôpital universitaire pédiatrique des deux Bâle (UKBB)
- Hôpital universitaire de Bâle (USB)
- Hôpital universitaire de Berne (Inselspital) (cliniques pédiatriques comprises)



NOO – 5 hôpitaux

Réseau de don d'organes Ostschweiz (NOO)

Responsable de réseau

Yvonne Hilpertshauer

Cantons : AI, AR, SG

Hôpital de prélèvement

- Hôpital cantonal de Saint-Gall (KSSG)



Lucerne – 8 hôpitaux

Responsable de réseau

Dr Christian Brunner

Cantons : LU, NW, OW, UR

Hôpital de prélèvement

- Hôpital cantonal de Lucerne (LUKS) (hôpital pédiatrique de Lucerne compris)



6 Centres de transplantation en Suisse



Hôpital universitaire de Berne (Inselspital)



Hôpital universitaire de Bâle (USB)



Hôpital universitaire de Zurich (USZ)



Centre hospitalier universitaire vaudois, Lausanne (CHUV)



Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)



Hôpital cantonal de Saint-Gall (KSSG)





02

Swisstransplant
Politique et société

Loi sur la transplantation

Loi sur la transplantation

Loi nationale sur la transplantation 2007

- Remplace la législation cantonale et régit les aspects côté donneur / donneuse et receveur / receveuse
- Création d'un « service national des attributions »

Points essentiels de la loi

- Principe de gratuité et interdiction de commerce
- Principe du consentement explicite au sens large*
- Attribution des organes (également par voie d'ordonnance)

* En mai 2022, les électeurs suisses se sont exprimés en faveur de l'introduction du consentement présumé au sens large. Le registre du don d'organes et de tissus doit être mis en place au cours de l'année 2026 et le consentement présumé sera introduit six mois plus tard (bag.admin.ch).

Que signifie le consentement présumé?

- Si un don d'organes est refusé du vivant de la personne, celle-ci n'est plus un donneur / une donneuse d'organes.
- En l'absence d'une volonté exprimée par la personne décédée, il est dans tous les cas demandé aux proches de décider. « Savez-vous si le/la défunt/e s'est exprimé/e ou s'exprimerait délibérément CONTRE un don d'organes ? »
- En l'absence d'opposition ou d'autre déclaration sur la disposition à faire un don d'organes et si aucun proche ne peut être contacté malgré les recherches entreprises, il est interdit de prélever des organes.

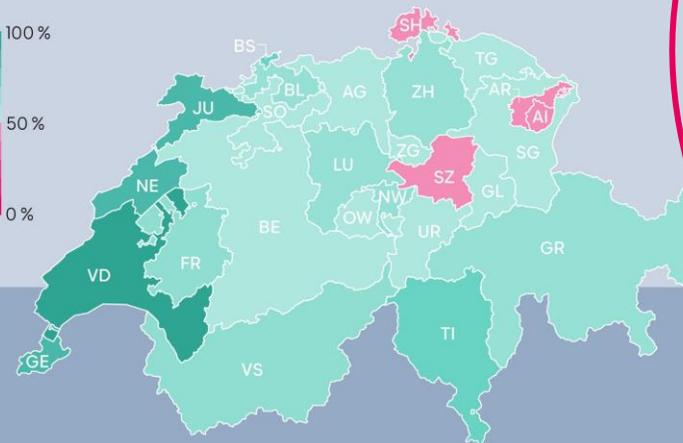
Changement de système : consentement présumé au sens large

60.2 % OUI



Les électeurs disent OUI à la nouvelle loi sur la transplantation

Votation populaire du 15 mai 2022



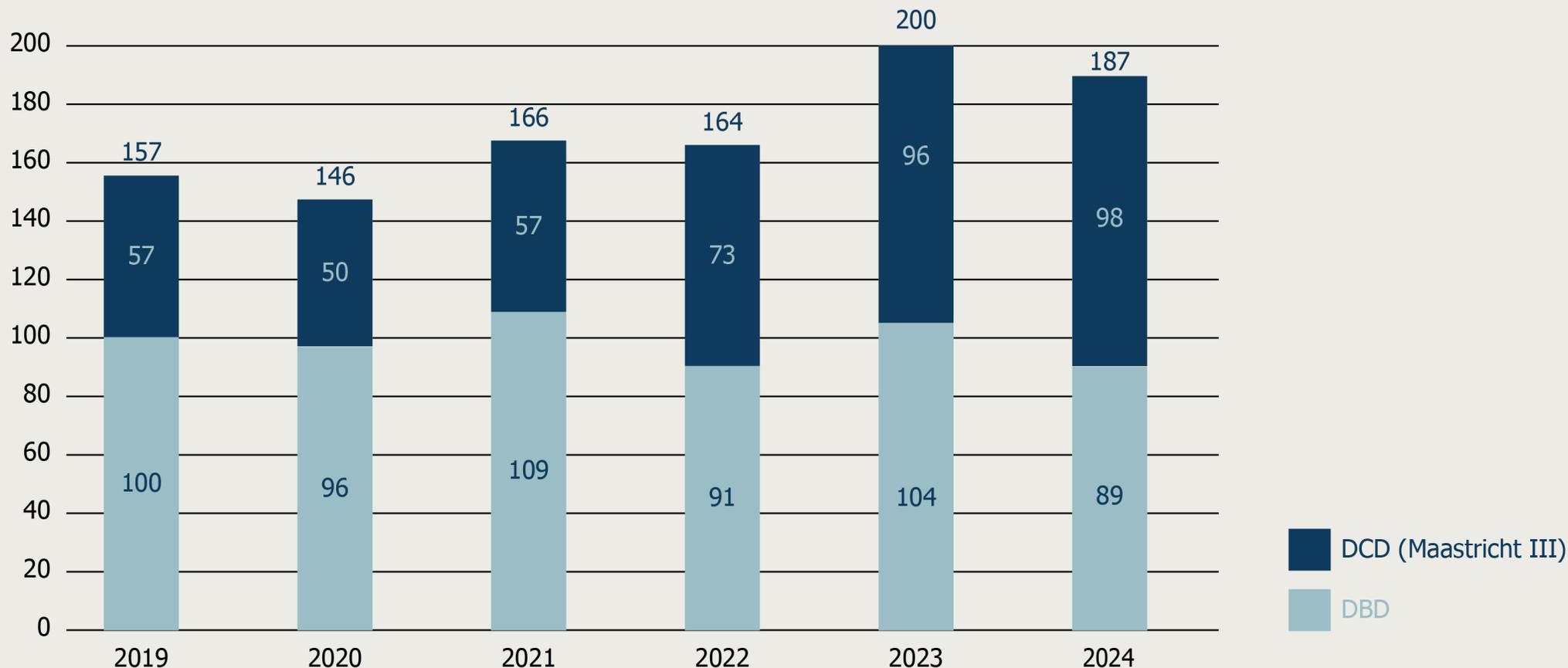
Oui: 60.2 % Non: 39.8 %
Voix: 1 319 262 872 121

Selon toute vraisemblance, le principe du consentement présumé au sens large s'appliquera à partir du deuxième semestre 2026.

En principe, chaque personne est considérée comme donneuse d'organes et de tissus, sauf si elle a explicitement consigné son refus, de son vivant. Les proches sont inclus dans la décision.



Nombre effectif de donneuses et donneurs décédé(e)s



Graphique 1 : nombre de donneurs décédés en Suisse. DBD : dons en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire. Est considérée comme donneur toute personne décédée qui a subi une intervention chirurgicale dans l'intention d'un prélèvement d'organes aux fins d'une transplantation.

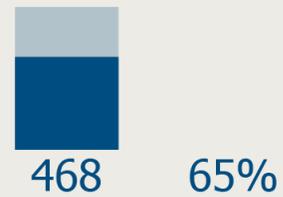
Taux d'approbation 2024: 38%

Potentiel du don d'organes en Suisse

Donneurs effectifs 2024



Donateurs potentiels à partir de 2026





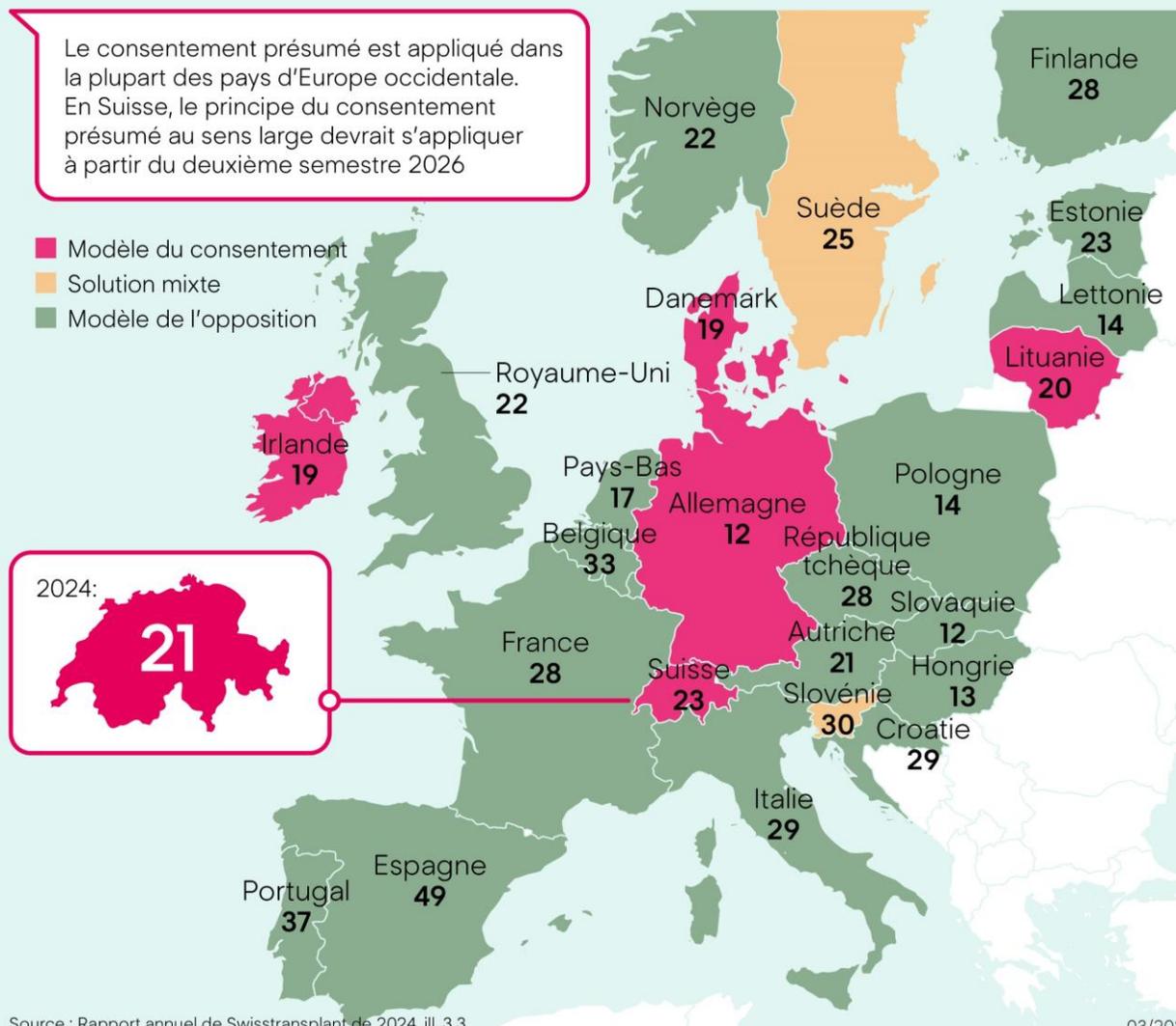
03

Swisstransplant
Le don d'organes en Suisse

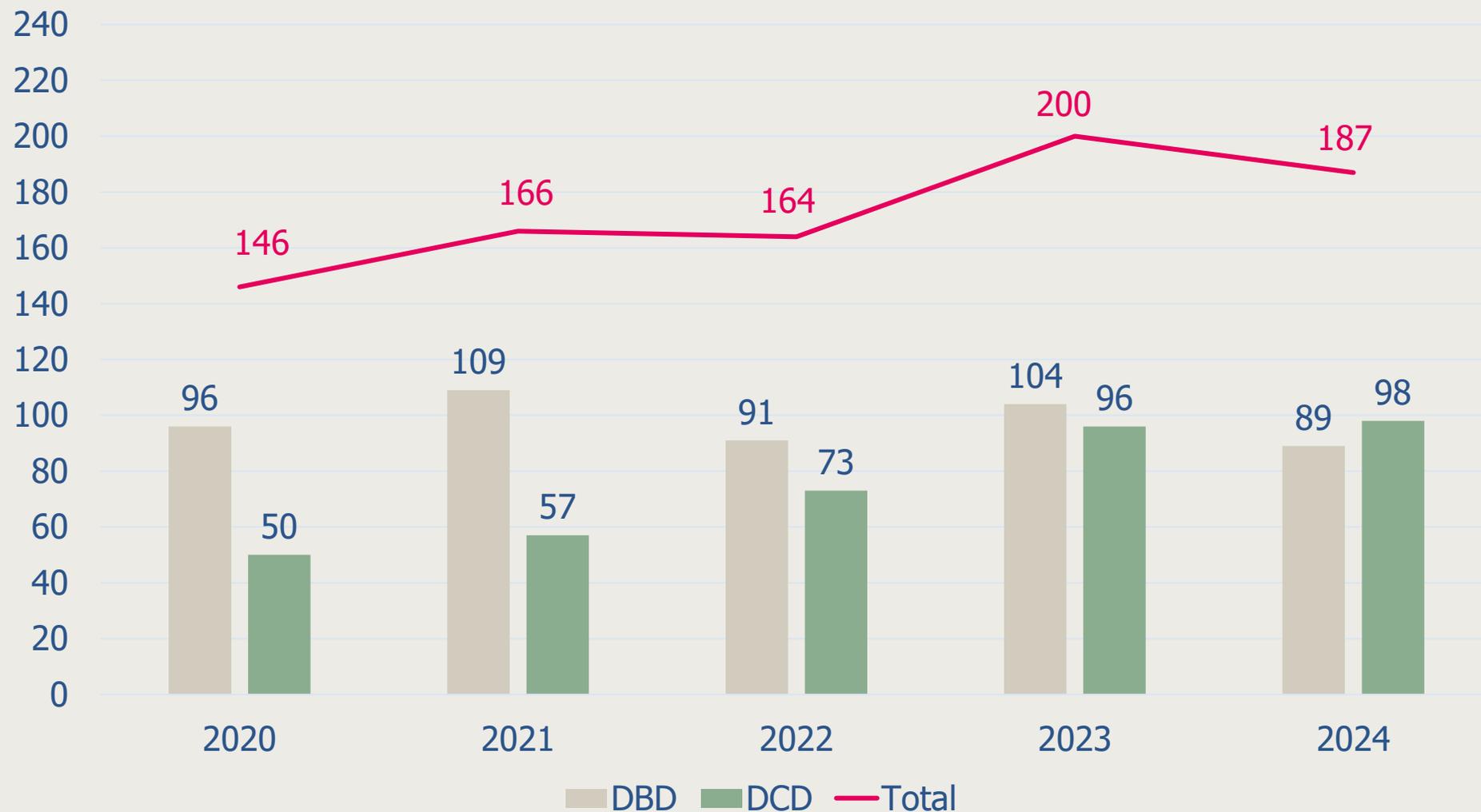
Faits et chiffres

Taux de donneurs et donneuses en Europe

Nombre de donneurs décédés par million d'habitants en 2023



Chiffres annuels de Swisstransplant – donneurs et donneuses décédé(e)s



Don postmortem

DBD: Donor after Brain Death

- Donneur / Donneuse en état de mort cérébrale
 - Stabilisation de la circulation avec des machines
 - Don de tous les organes possibles

DCD: Donor after Cardiocirculatory Death

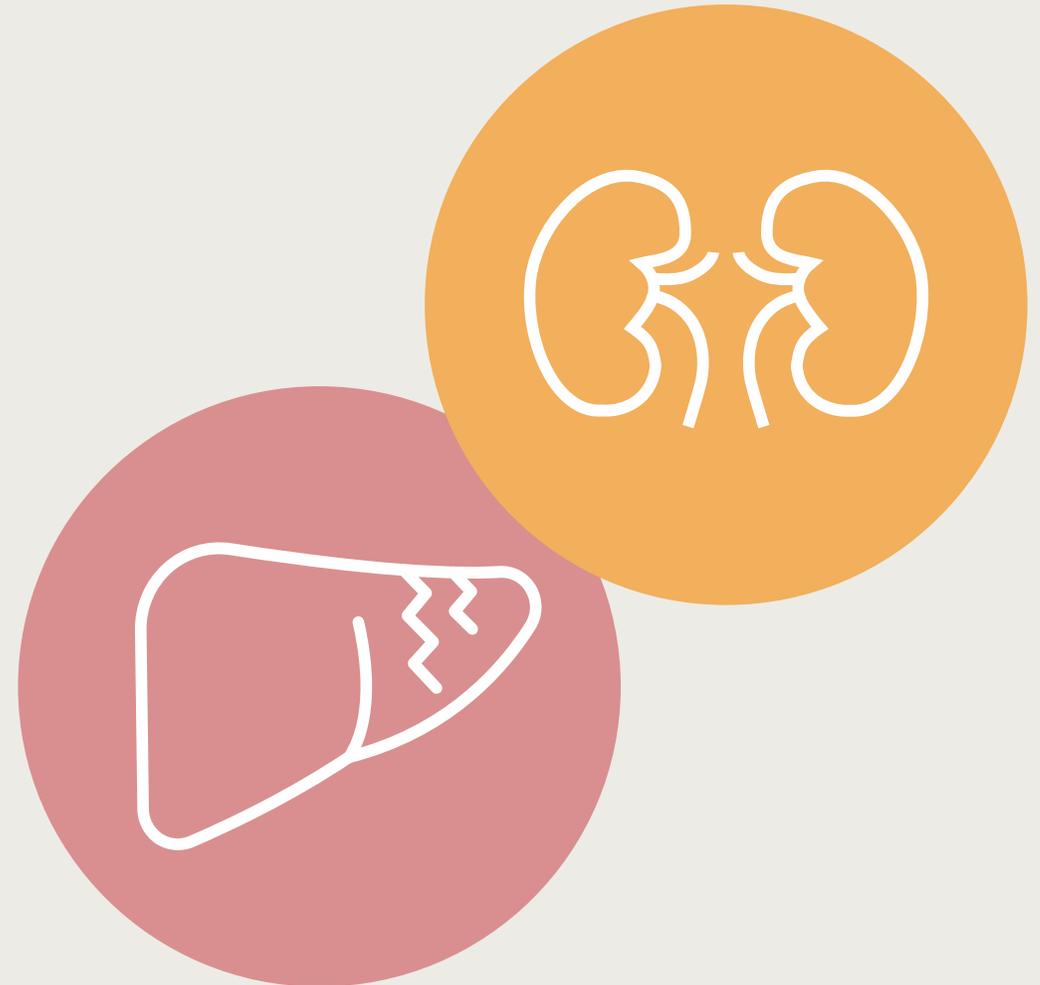
- Donneur / Donneuse à coeur arrêté
 - Changement thérapeutique – pas en mort cérébrale
 - Don de tous les organes possibles



Transplantation d'organe d'un donneur vivant et d'une donneuse vivante

Le don d'organes de son vivant en Suisse

- Un rein ou une partie du foie
 - Don dirigé
 - Don altruiste
 - Transplantation croisée



Liste d'attente et transplantations (1er jan. – 31 déc. 2024)

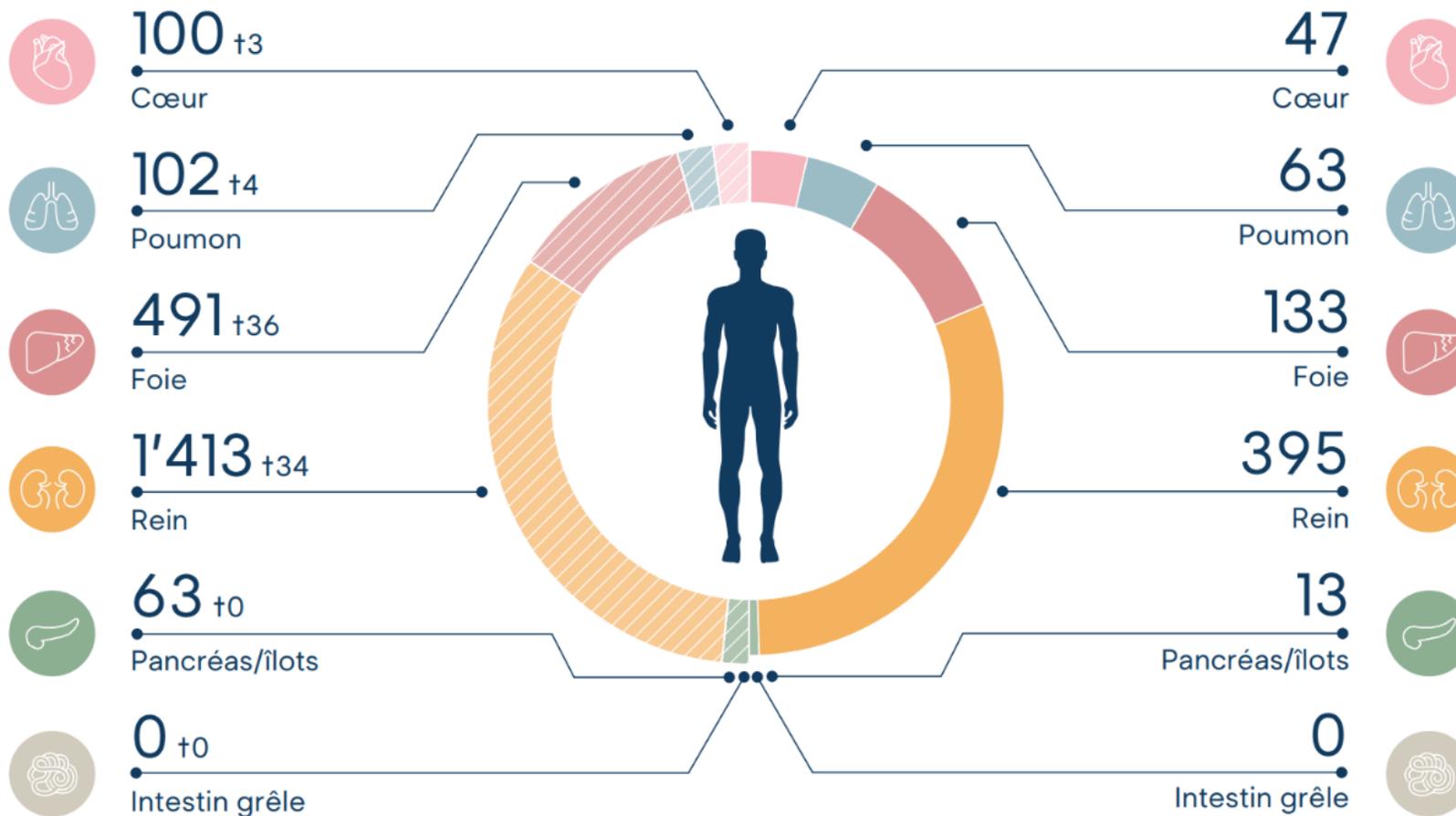
Liste d'attente

2'116 ⁺⁷⁵

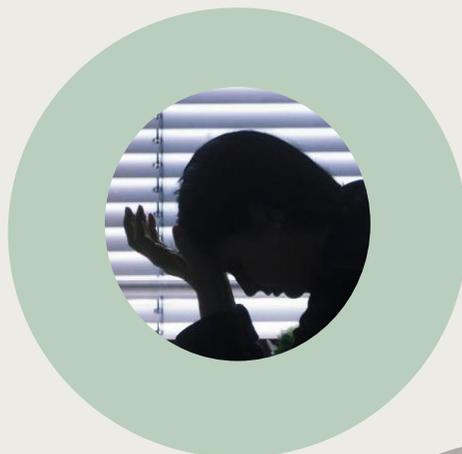
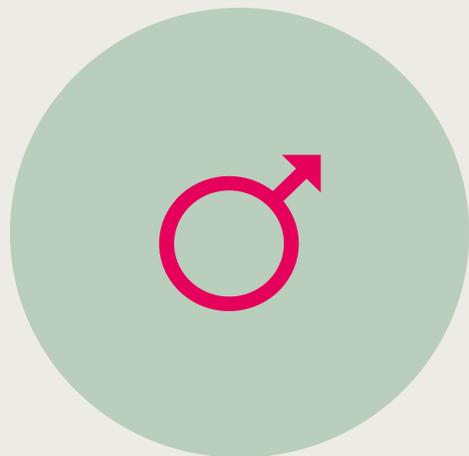
(1'331, le 31.12.2024)

Transplantations

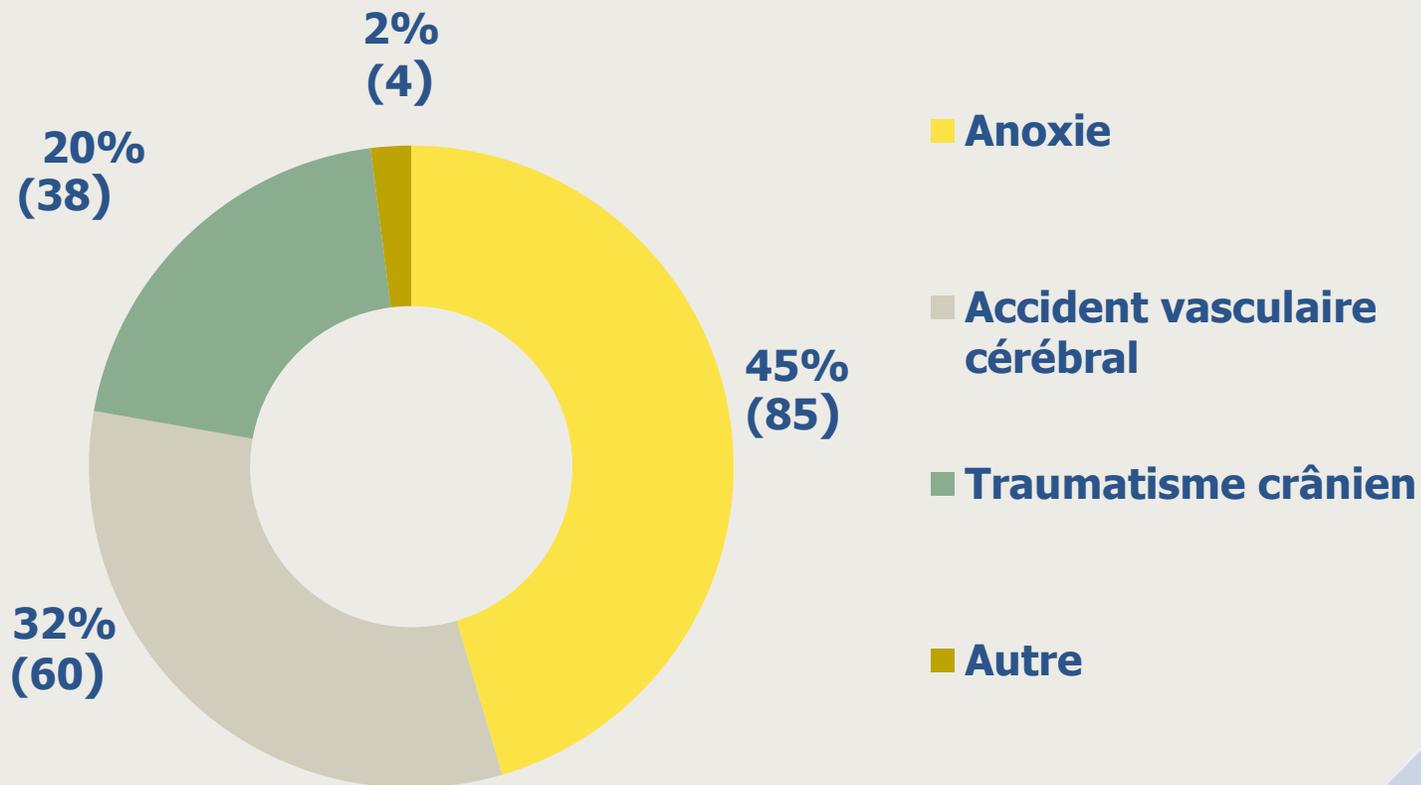
637



Situation typique



Causes et fréquence de décès des donneuses et donneurs d'organes – Distribution en %

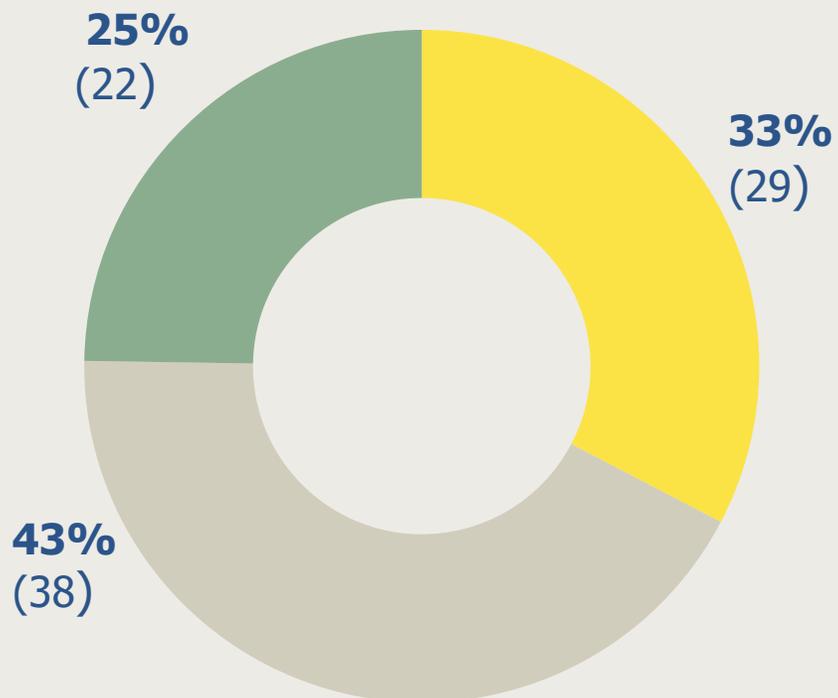


n total = 187 donneuses / donneurs



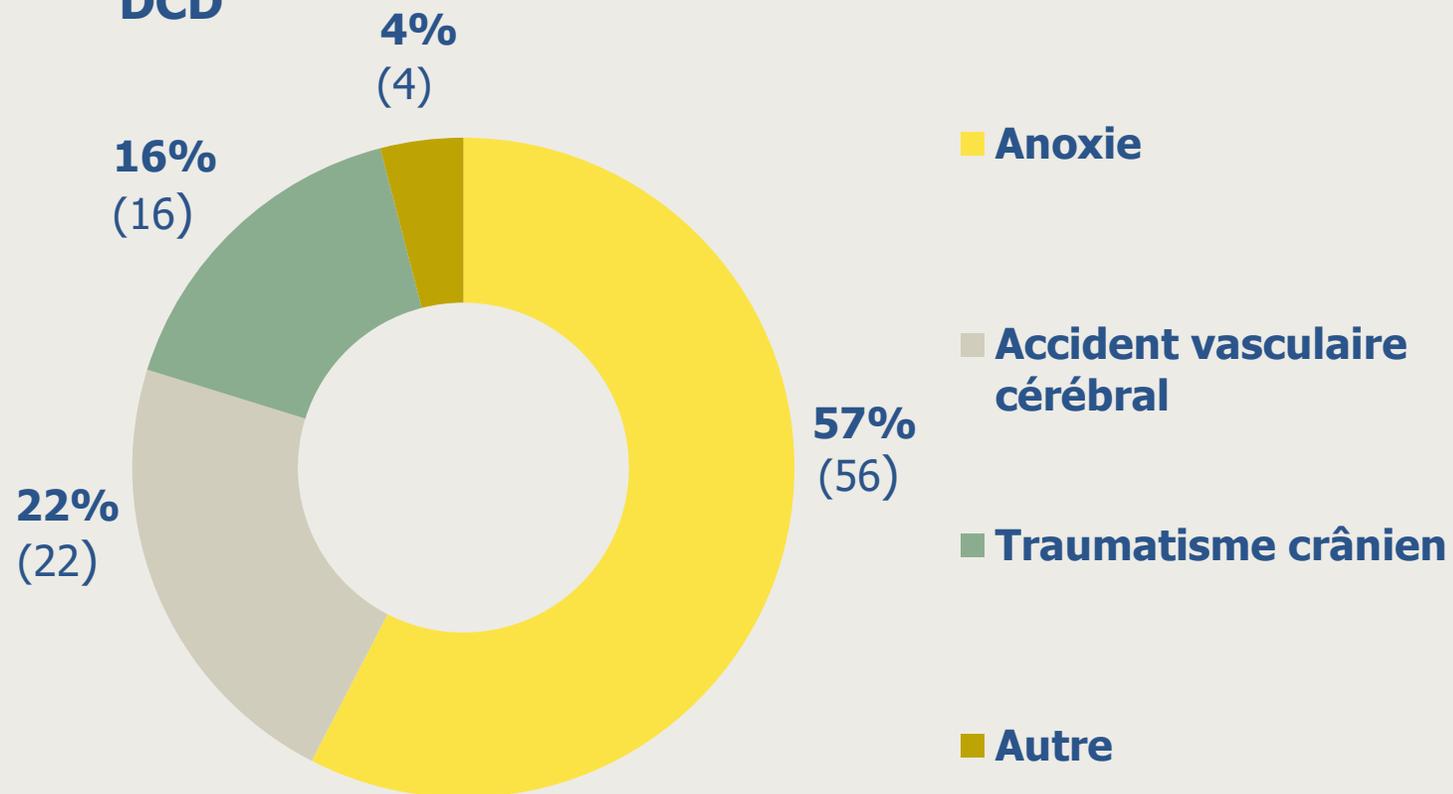
Causes et fréquence de décès des donneuses et donneurs d'organes – Distribution en %

DBD



n total = 89 donneuses / donneurs
chiffres arrondis

DCD

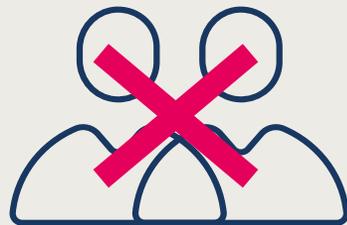


n total = 98 donneuses / donneurs

Contre-indications médicales absolues

**Infections
systémiques
graves**

**Maladies
dégénératives
du SNC***



**Virus de la rage, maladies
à prions (p.ex. Maladie de
Creutzfeldt-Jakob MCJ)**

* SNC = système nerveux central

Mort cérébrale

Défaillance irréversible du cerveau et du tronc cérébral

- Grâce à la ventilation mécanique, les organes reçoivent l'oxygène qui leur permet de continuer à fonctionner

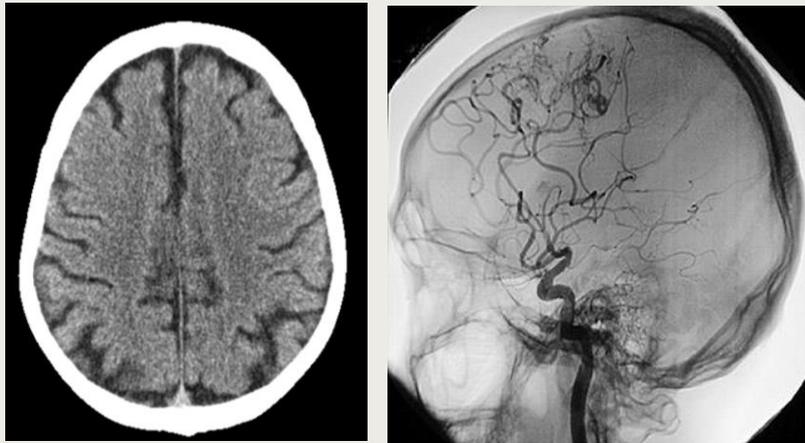
Mort cérébrale à ne pas confondre avec coma

- Coma: lésions partielles du cerveau, potentiellement **réversibles**. Les patients réagissent à quelques stimuli, activité cérébrale mesurable



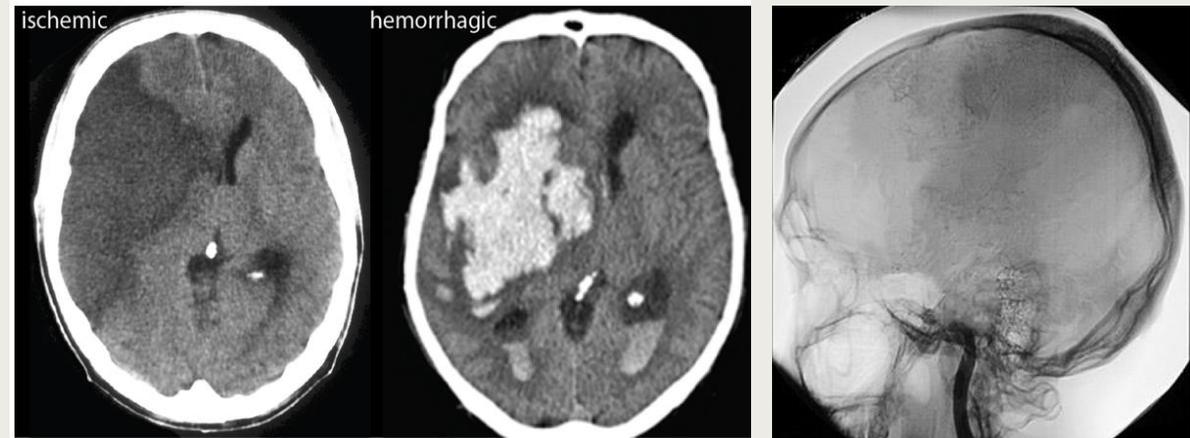
Mort cérébrale – diagnostic en images

Circulation normale



IRM / Angiogramme d'un cerveau avec circulation normale

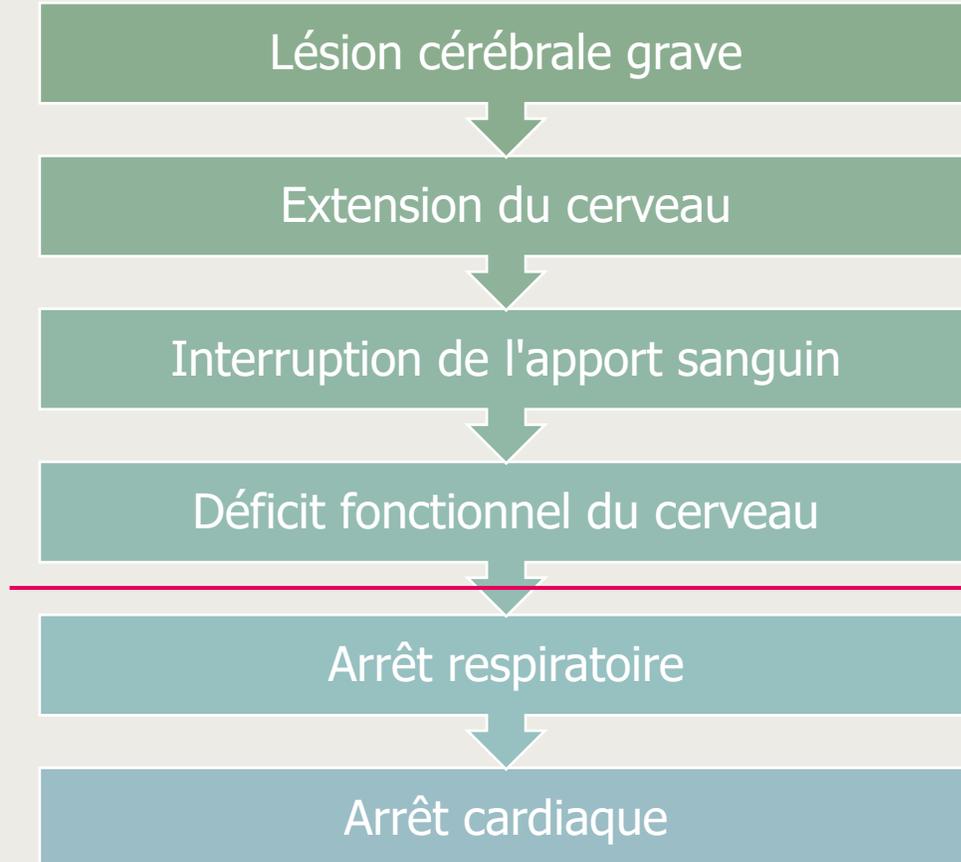
Circulation interrompue



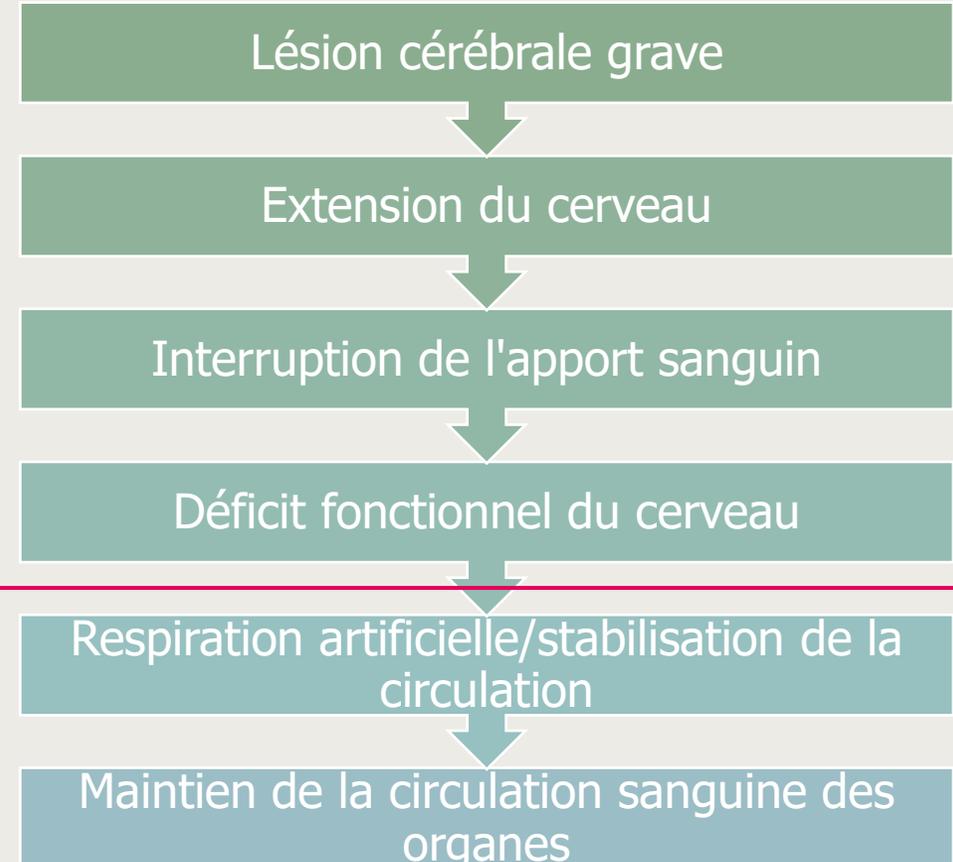
Scanner / Angiogramme d'un cerveau avec circulation interrompue

Mort cérébrale - évolution naturelle vs. évolution en unité de soins intensifs

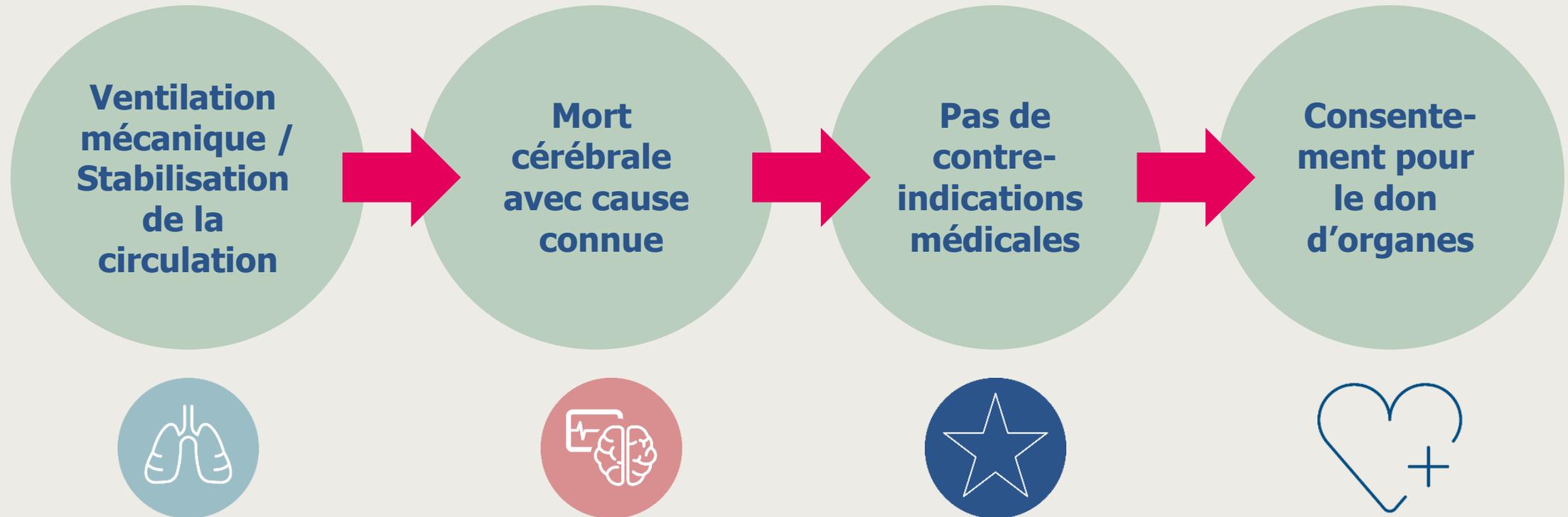
Evolution naturelle :



Evolution dans l'unité de soins intensifs :



Qui devient donneur / donneuse?





04

Swisstransplant
Déroulement

Procédure de don d'organes



Déroulement d'un don d'organes

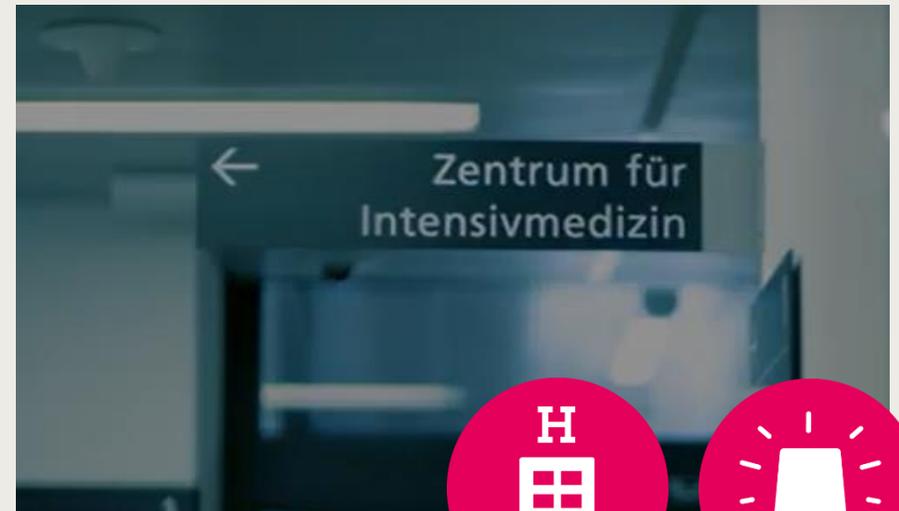
Procédure de don d'organes

1. Hospitalisation

2. Soins intensifs

- Ventilation mécanique
- Assistance circulatoire par le biais de médicaments
- Si le cerveau et le tronc cérébral sont atteints de manière irréversible la poursuite des soins est sans espoir

La guérison du patient / de la patiente a toujours la priorité.
Ce n'est qu'en ces conditions que le don d'organes est abordé.

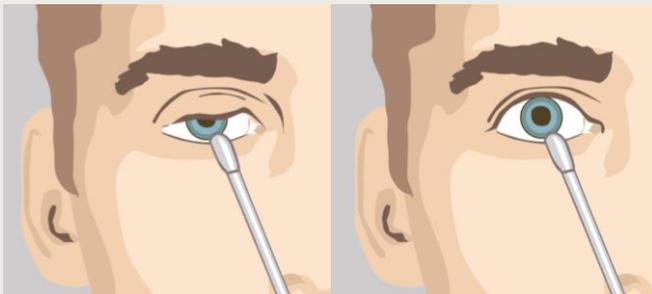


Procédure de don d'organes

3. Diagnostic de mort cérébral

- le principe des quatre yeux: réalisé par deux spécialistes impartiaux et étrangers à la procédure de transplantation
- 7 signes cliniques : Test des réflexes du tronc cérébral

Exemples de réactions normales et pathologiques



Reflexe cornéen



Réflexes vestibulo-oculaires



Mydriase





Procédure de don d'organes

4. Accord

- Premier entretien: Information de la mort cérébral/pronostic vital engagé
- Second entretien: Poser la question de la volonté présumée du défunt concernant le don d'organes

Pas d'urgence pour la décision





Procédure de don d'organes

5. Entretien avec les proches

- Pas à proximité du lit du patient / de la patiente
- Annonce du décès ou du pronostic sans issue et du changement thérapeutique
- Question du don d'organes et de tissus



6. Cadre temporel

- 48 heures au maximum peuvent s'écouler entre la décision du changement thérapeutique et la mort cérébrale (autrement don DCD)
- Les prélèvements d'organes doivent être terminés dans les 72 heures suivant le diagnostic de mort cérébrale





Déroulement d'un don d'organes

Procédure de don d'organes

7. Swisstransplant

- L'accord a été obtenu
- Mort cérébrale/changement thérapeutique
- Saisie des données du défunt :
 - Anamnèse
 - Résultats
 - Tests de laboratoire
 - Imagerie





Procédure de don d'organes

8. Liste d'attente / Ranking

- Saisie de données dans le SOAS (Swiss Organ Allocation System)
- Swisstransplant – calcul du classement des receveurs / receveuses potentiels à l'aide du logiciel SOAS
- La liste de classement est dépendante des caractéristiques du donneur / de la donneuse

Allocation						
ID, Name	ST-2023-0192 Testlastname T.					Date of birth
Proc. hosp.	BE-INSEL					Weight
HLA	A[2,24(9)] B[7,35] DR[13(6),17(3)] DQ[6(1),7(3)] DP[2,4] CW[10(3),7] DRB3/4/5[DRB3*01,DRB3*02]					ABO
<input checked="" type="checkbox"/> Heart <input checked="" type="checkbox"/> Lung <input checked="" type="checkbox"/> Liver <input checked="" type="checkbox"/> Kidney <input checked="" type="checkbox"/> Pancreas <input checked="" type="checkbox"/> Small bowel						
Step 1	04.12.2023 14:14:57			Time base	Non urgent	04.12.2023
Ext. criteria : No	Donor Type : DBD		Incision made	...		Clamped
Rank	Alloc Time	MT	Recipient		TC	
1(1)	14:17	U	RS-	Testlastname T.	BE-INSEL	
2	14:18		RS-	Testlastname T.	ZH-USZ	
3	14:18		RS-	Testlastname T.	VD-CHUV	
4	<input checked="" type="checkbox"/> 14:19		RS-	Testlastname T.	ZH-USZ	
5			RS-	Testlastname T.	ZH-USZ	
6			RS-	Testlastname T.	ZH-USZ	
6			RS-	Testlastname T.	VD-CHUV	
6			RS-	Testlastname T.	ZH-USZ	
6			RS-	Testlastname T.	VD-CHUV	
6			RS-	Testlastname T.	ZH-USZ	

exemple fictif SOAS



Procédure de don d'organes

9. Attribution

- La liste de classement est calculée sur la base des règles de répartition de la loi grâce à un algorithme.
- Swisstransplant propose les organes aux centres pour les receveurs et receveuses potentiels.

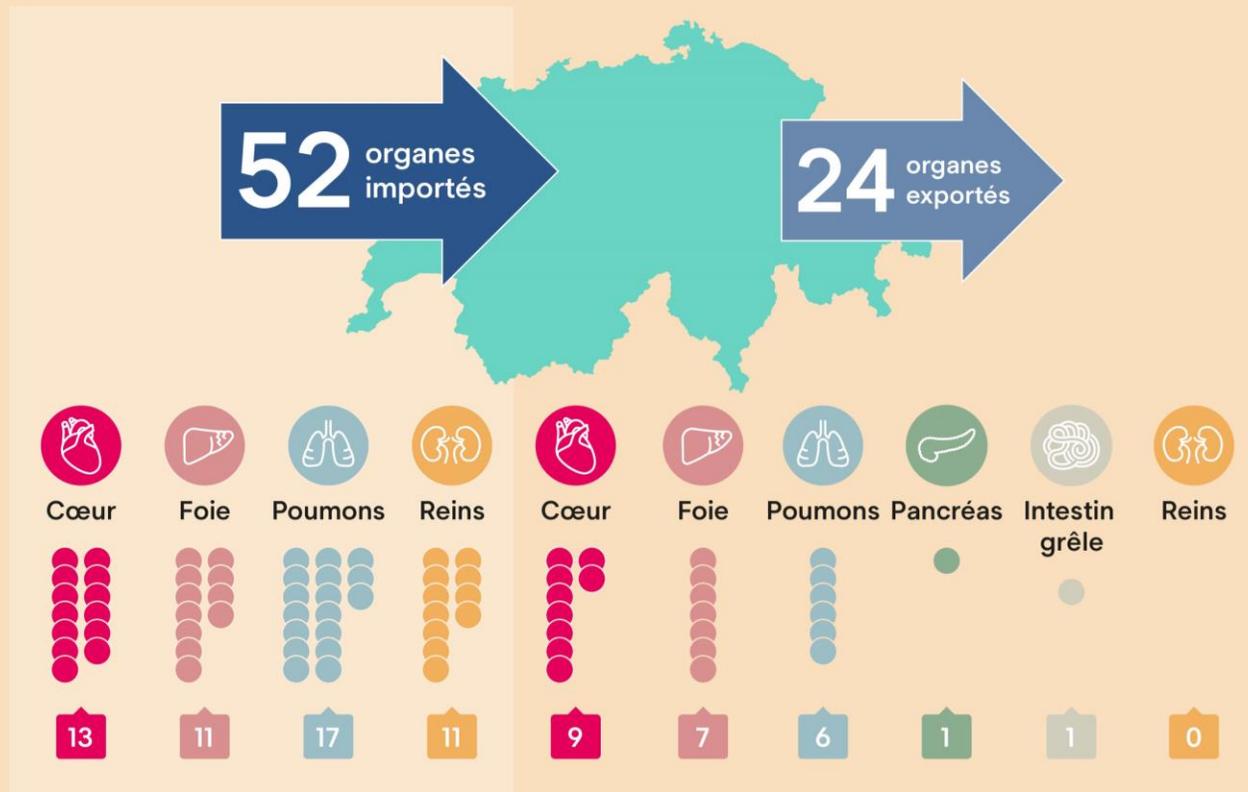
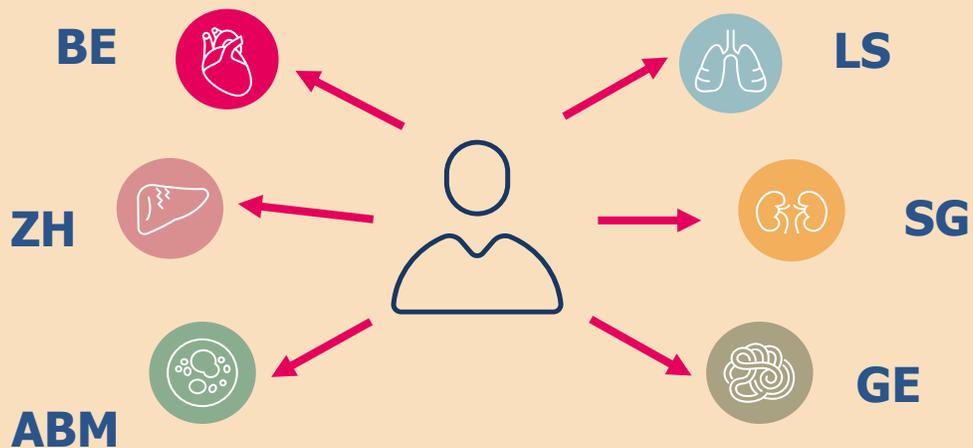
1	2	3	4
Urgence médicale	Efficacité médicale	Autres priorités (enfant / groupe sanguin)	Délai d'attente



Procédure de don d'organes

9. Attribution

- Coopération avec les centres d'attribution européens.



Rapport annuel Swisstransplant 2024





Procédure de don d'organes

10. Déroulement

- Timing: Tout au bon moment et au bon endroit
- Facteurs limitants:
 - Disponibilité des salles d'opération
 - Equipe d'anesthésie, équipe de prélèvement
 - Routine à l'hôpital
 - temps de vol, charge de travail, météo





Procédure de don d'organes

11. Prélèvement

- Prélèvement des organes par les chirurgiens du centre de transplantation à l'hôpital du donneur
- Conditionnement correct des organes
- Transport des organes accompagné ou non jusqu'à l'hôpital du receveur / de la receveuse



Procédure de don d'organes

12. Transport

- Taxi, Ambulance, Hélicoptère, Jet
- Temps d'ischémie: Intervalle de temps entre l'interruption de l'apport sanguin de l'organe dans le corps du donneur et la reprise de la circulation sanguine de l'organe dans le corps du receveur / de la receveuse.

Coeur



3–4 h

Poumons/Foie/Pancréas



6–8 h

Reins



12–24 h





Procédure de don d'organes

13. Transplantation

- Des examens préalables sont effectués chez le receveur
- Transplantation dans le centre de transplantation

Après une opération réussie, l'organe transplanté retrouve son fonctionnement.



Receveurs et Receveuses d'un organe

- Amélioration de la qualité de vie
- Prise de médicaments à vie (Immunosuppression)
- Prolongation de la durée de vie
- Possibilité d'une lettre de remerciement anonyme pour la famille du donneur / de la donneuse



Lara, transplantée du foie

Receveurs et Receveuses d'un organe



Renata, transplantée du cœur



Sébastien, transplanté du cœur



Maurice, transplanté du rein



Lorena, transplantée du cœur



Elio, transplanté du cœur



Samuel, transplanté du foie



Don de tissus

- En cas de décès à l'hôpital
- 24–48 h heures après le décès
- Consentement
- Catégories sur la carte de donneur
 - Cornée
 - Valves cardiaques, larges vaisseaux sanguins
 - Vaisseaux



Transplantation de la cornée après lésion oculaire, infections de la cornée (kératite)





Faire ses adieux

- Possibilité pour les proches de faire leurs adieux à la personne décédée
- Les obsèques sont organisées selon les souhaits de la personne décédée et de ses proches
- Mise en bière, crémation ou inhumation possible



Principe le plus important: traitement digne tant avant qu'après le prélèvement des organes.



05

Swisstransplant
Remerciements et conclusion

Questions

Merci!

Swisstransplant
Effingerstrasse 1

Postfach
CH-3011 Bern
Telefon +41 58 123 80 00

www.swisstransplant.org
info@swisstransplant.org



**Ana, transplantée du
poumon**

Suggestions de vidéos pour votre présentation :

- Swisstransplant Vision et mission: [Swisstransplant: Vision et mission \(avec sous-titres\) – YouTube](#)
- Vidéo explicative : Comment fonctionne le don d'organes en Suisse ? : [Vidéo explicative : Comment fonctionne le don d'organes en Suisse ? \(youtube.com\)](#)
- Quand un être humain est-il mort ? Mort cérébrale : [Mort cérébrale \(youtube.com\)](#)
- Processus de numérisation du don et de la transplantation d'organes : [Processus de numérisation du don et de la transplantation d'organes \(youtube.com\)](#)
- Le don d'organes de Noah – Deuil et espoir : [Le don d'organes de Noah - Deuil et espoir \(youtube.com\)](#)
- Une vie normale : [Ein ganz normales Leben / Une vie absolument normale / Una vita assolutamente normale \(youtube.com\)](#)